VERSION PUBLIQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 464-D0061017

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

MISE À JOUR DE JUIN 2006

REVENU QUÉBEC

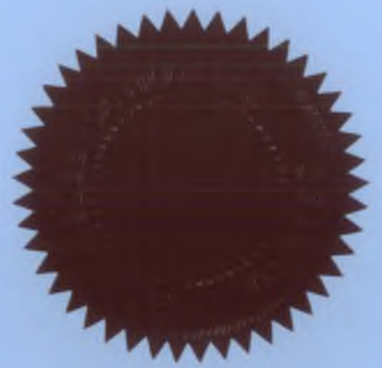

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

Table des matières

1. Introduction 1
   1.1 Contexte 1
   1.2 Définitions 2
2. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange 3
   2.1 Les clientèles et les processus de Revenu Québec 3
      2.1.1 La prévention 5
      2.1.2 Le contrôle fiscal 5
      2.1.3 Le recouvrement des créances 6
      2.1.4 La recherche et développement 6
      2.2 Les finalités recherchées 6
      2.2.1 Non-production : contribuables 6
      2.2.2 Divergence : contribuables 7
      2.2.3 Non-production : mandataires 7
      2.2.4 Divergence : mandataires 7
      2.2.5 Recouvrement des créances 7
   2.3 Les usages projetés 7
      2.3.1 La sélection 7
      2.3.2 La documentation 8
      2.3.3 Les études et les analyses 8
   2.4 Les modalités d'échange 9
3. Les mesures de protection des fichiers du plan d'utilisation 10
   3.1 La protection des renseignements fiscaux 10
   3.2 La protection des fichiers du plan d'utilisation 11
4. La mise à jour proposée 14
5. État du plan d'utilisation après la mise à jour 21

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

Table des matières

1. Introduction 1
   1.1 Contexte 1
   1.2 Définitions 2
2. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange 3
   2.1 Les clientèles et les processus de Revenu Québec 3
      2.1.1 La prévention 5
      2.1.2 Le contrôle fiscal 5
      2.1.3 Le recouvrement des créances 6
      2.1.4 La recherche et développement 6
      2.2 Les finalités recherchées 6
      2.2.1 Non-production : contribuables 6
      2.2.2 Divergence : contribuables 7
      2.2.3 Non-production : mandataires 7
      2.2.4 Divergence : mandataires 7
      2.2.5 Recouvrement des créances 7
   2.3 Les usages projetés 7
      2.3.1 La sélection 7
      2.3.2 La documentation 8
      2.3.3 Les études et les analyses 8
   2.4 Les modalités d'échange 9
3. Les mesures de protection des fichiers du plan d'utilisation 10
   3.1 La protection des renseignements fiscaux 10
   3.2 La protection des fichiers du plan d'utilisation 11
4. La mise à jour proposée 14
5. État du plan d'utilisation après la mise à jour 21

1. Introduction

1.1 Contexte

Conformément à l'article 71.0.3 de la *Loi sur le ministère du Revenu* (LMR), le ministre du Revenu soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) une cinquième mise à jour du *Plan d'utilisation des fichiers de renseignements*, utilisés au Ministère du Revenu, qui est ci-après désigné *Revenu Québec*. Selon cet article, le ministre doit dresser un plan d'utilisation des fichiers de renseignements qu'il entend obtenir à des fins de comparaison, de couplage ou d'appariement et soumettre ce plan pour avis à la CAI.

C'est l'article 71 de la LMR qui permet à Revenu Québec d'obtenir des ministères, des organismes et des municipalités assujettis les renseignements nécessaires à l'application et à l'exécution d'une loi fiscale.

La présente mise à jour du plan d'utilisation est élaborée à partir de la mise à jour du plan d'utilisation de mai 2003. Cette dernière intégrait dans un document refondu l'ensemble des fichiers requis par Revenu Québec depuis le plan d'utilisation initial de 1996, le tout tenant compte des modifications proposées (retraits et ajouts) lors des mises à jour de novembre 1998, de mai 2000 et de novembre 2000.

La structure du document est la suivante :

- La section 2 présente les principaux processus organisationnels pouvant requérir des fichiers externes et propose une description des finalités et des usages qui en découlent, conformément à l'article 71.0.3 de la LMR.
- La section 3 décrit les mesures de protection appliquées aux renseignements externes.
- La section 4 présente, dans un tableau les modifications, les retraits et les ajouts proposés dans cette cinquième mise à jour ainsi que les raisons les motivant.
- La section 5 détaille le Plan d'utilisation des fichiers de renseignements tel qu'il sera après l'intégration de la mise à jour proposée.

Après la mise à jour proposée, le plan d'utilisation contiendra 62 fichiers. Les ajouts et les retraits de fichiers depuis le dépôt initial du plan d'utilisation sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1: Évolution du plan d'utilisation depuis 1996

Date de l'avis de la CAI	Ajouts	Retraits	Solde
Plan initial, septembre 1996	68	-	68
Mise à jour de novembre 1998	47	(8)	107
Mise à jour de mai 2000	2	-	109
Mise à jour de novembre 2000	5	(17)	97
Mise à jour de mai 2003	18	(52)	63
Mise à jour actuelle	11	12	62

1.2 Définitions

Les termes suivants sont utilisés dans le document :

Extrait de banques de données

Un fichier ou plusieurs fichiers demandés aux organismes publics ne présentant qu'une partie des informations contenues dans les banques de données des organismes visés. Le registre tenu par Revenu Québec conformément à l'article 71.0.7 de la LMR concerne des extraits de banques de données.

Organisme public, organisme fournisseur

Ministère, organisme, mandataire de l'État ou municipalité, assujetti à l'article 71 de la LMR et tenu de fournir des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation.

Personne

Personne physique, société, société de personnes, fiducie, ministère, organisme, succession ainsi que toute autre entité qui constitue une personne au sens d'une loi fiscale.

Renseignements externes

Informations contenues dans les extraits de banques de données des organismes publics.

Fichier

Regroupement de renseignements de même nature, qui peut être composé d'extraits de banques de données de plus d'une provenance. Ainsi, les permis de chauffeurs de taxis ne constituent qu'un seul fichier et une seule entrée au plan d'utilisation, bien qu'ils soient délivrés par deux organismes, soit le Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal pour la grande région de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec pour le reste de la province.

2. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange

Selon l'article 71.0.3 de la LMR, Revenu Québec doit inscrire au plan d'utilisation les finalités recherchées, les usages projetés, les modalités d'échange des fichiers qu'il entend obtenir et les mesures de sécurité, s'il y a lieu.

Cette section présente les principaux processus organisationnels pouvant requérir des fichiers externes, d'où découlent les finalités, les usages et les modalités d'échange associés à la majorité des fichiers demandés par Revenu Québec. Ces finalités, usages et modalités d'échange généraux sont ensuite détaillés. Ils sont rapportés sous la forme de mots-clés dans le tableau de la section 5, « État du plan d'utilisation après la mise à jour ». Le cas échéant, les finalités, les usages et les modalités d'échange particuliers à certains fichiers sont détaillés dans les rubriques correspondantes du tableau.

2.1 Les clientèles et les processus de Revenu Québec

Dans un système basé sur l'autocotisation, l'administration de la fiscalité repose sur les déclarations des personnes assujetties aux obligations prévues dans les lois fiscales. Les lois fiscales prévoient aussi des situations où des personnes peuvent bénéficier d'un crédit ou d'un remboursement à la suite de la production d'une déclaration de renseignements, sans qu'elles soient assujetties à un impôt ou à une taxe.

Afin d'administrer les impôts, les taxes, les crédits et les remboursements prévus, Revenu Québec reçoit des déclarations de renseignements des deux principales clientèles suivantes :

- **les contribuables**, qui sont les personnes tenues ou non de payer une somme en vertu d'une loi fiscale ou de produire une ou des déclarations en vertu d'une telle loi ;

- **les mandataires**, qui sont les personnes responsables de prélever une taxe, d'effectuer des retenues à la source et de produire des rapports ou des déclarations permettant de gérer les remises de taxes produites à Revenu Québec ainsi que les crédits demandés.

Pour favoriser le respect des lois fiscales et maintenir l'équité du régime fiscal, Revenu Québec accomplit diverses activités allant du traitement des déclarations fiscales qui lui sont adressées jusqu'au recouvrement des créances fiscales. Il agit principalement selon les quatre principaux volets d'intervention suivants :

- **La prévention** : Revenu Québec sensibilise les contribuables et les mandataires au respect de leurs obligations fiscales et les incite à produire les déclarations requises en vue de prévenir les erreurs ou les omissions ;

- **Le contrôle fiscal** : Revenu Québec exerce un contrôle fiscal afin que les contribuables et les mandataires s'acquittent de leurs obligations fiscales, notamment en payant l'ensemble des montants dont ils sont redevables. Ce contrôle vise également à les dissuader de répéter des irrégularités à cet égard ;

- **Le recouvrement des créances** : Revenu Québec recouvre et protège les sommes dues en impôts, en taxes, en droits, en pénalités, en frais, en intérêts ou en contributions à des régimes sociofiscaux en vertu des lois fiscales du Québec ;

- **La recherche et développement** : Revenu Québec réalise des travaux de recherche et développement afin d'optimiser des activités de contrôle fiscal et de recouvrement et d'apporter des correctifs à effets récurrents permettant d'éviter la répétition des pertes fiscales ;

Les renseignements externes peuvent être requis à toutes les étapes du cycle d'intervention, que ce soit lors de la planification et de la préparation, de l'exécution ou de l'évaluation des résultats.

2.1.1 La prévention

Revenu Québec cherche à inciter les contribuables et les mandataires à se conformer volontairement à leurs obligations fiscales.

Parmi les formes que peuvent prendre les interventions de prévention, on distingue la sensibilisation, la prévention proprement dite et l'appel direct au respect des lois fiscales.

La sensibilisation se traduit par des interventions allant de campagnes de publicité à des messages personnalisés adressés à des clientèles sélectionnées. Dans certains secteurs économiques où des problématiques ont été observées, Revenu Québec peut expédier des lettres à des associations sectorielles représentant la majeure partie des contribuables à joindre. Il peut aussi s'adresser à des entreprises ou à des particuliers qui délivrent des documents à incidence fiscale, comme des reçus.

La prévention proprement dite consiste, par exemple, à fournir une assistance individuelle à des entrepreneurs nouvellement inscrits comme mandataires.

Enfin, les appels directs au respect des lois fiscales consistent à communiquer avec des personnes sélectionnées selon des critères de risque pour leur rappeler leurs obligations et les inciter à produire les déclarations requises, s'il y a lieu.

Il arrive que des programmes de sensibilisation, de prévention ou d'appel au respect des lois fiscales requièrent des renseignements externes pour déterminer l'ampleur des problématiques, choisir les clientèles visées et communiquer avec elles.

2.1.2 Le contrôle fiscal

Les grandes fonctions de traitement des dossiers fiscaux relatives au contrôle fiscal sont les suivantes :

- **La cotisation** : elle est habituellement établie après la réception des déclarations. Les déclarations sont comparées avec les relevés fiscaux, les attestations de crédits et d'autres renseignements similaires pour confirmer la cotisation volontaire, la corriger ou acheminer le dossier à un agent de cotisation en cas d'irrégularité.

- **La vérification** : Les dossiers issus de programmes de sélection *a posteriori*, portant sur la divergence ou la non-production, font l'objet d'une vérification.

- **L'inspection** : Des inspections ou des examens sont effectués afin de contrôler les dispositions, prévues à certaines lois fiscales, imposant des marques d'identification prescrites, la détention d'autorisations nécessaires, de permis, de certificats, etc., et la tenue et la conservation de différents registres et documents particuliers.

- **Les enquêtes** : Dans le but de faire échec à la fraude fiscale, les dossiers irréguliers présentant des indices susceptibles de devenir litigieux en vertu des lois appliquées par Revenu Québec font l'objet d'enquêtes de nature pénale ou criminelle.

Des renseignements de sources externes sont nécessaires à la validation des déclarations des contribuables et des mandataires dans toutes les fonctions de contrôle fiscal. Parmi ces renseignements, les relevés fiscaux et les attestations d'admissibilité à un crédit, prescrits lors de l'élaboration de la politique fiscale, appuient principalement les activités de cotisation. Les fichiers du plan d'utilisation soutiennent surtout les activités courantes ou les projets de recherche et développement en vérification et en recouvrement.

2.1.3 Le recouvrement des créances

Le recouvrement de créances fiscales s'inscrit dans la continuité des activités de cotisation, de vérification, d'inspection et d'enquête et peut aussi requérir des renseignements externes.

2.1.4 La recherche et développement

Des travaux de recherche et développement sont réalisés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir. Outre l'optimisation d'activités de contrôle fiscal ou de recouvrement des créances, ces travaux permettent à Revenu Québec d'apporter des correctifs et de faire des recommandations au gouvernement en vue de modifier des lois ou des règlements. Ces changements mènent à la mise en place de nouvelles mesures fiscales dans des secteurs à risque ou à une application plus adéquate des mesures existantes. La recherche et développement permettent à Revenu Québec d'améliorer ses processus de façon à détecter plus rapidement les dossiers irréguliers ou à maximiser les sommes à récupérer et à protéger. Les correctifs administratifs, systémiques ou législatifs visent à faciliter le respect des lois fiscales et à éviter la répétition des pertes fiscales.

2.2 Les finalités recherchées

Les interventions de Revenu Québec visent l'équité fiscale, sans préjugé quant au degré de rémunération ni au secteur d'activité des personnes visées. Les fichiers du plan d'utilisation sont nécessaires à l'atteinte de cette équité. Ces fichiers permettent, le cas échéant, de détecter des personnes n'ayant pas respecté leurs obligations fiscales et qu'il aurait été impossible de découvrir autrement, de communiquer avec des personnes dont les coordonnées sont incorrectes dans les fichiers de Revenu Québec, de joindre des clientèles particulières afin de les sensibiliser à leurs obligations, de connaître des clientèles dans le contexte d'études appuyant des propositions de correctifs à effets récurrents, de recouvrer et de protéger des montants impayés.

La détection de dossiers irréguliers, l'optimisation du recouvrement des créances, l'étude de clientèles présentant des problématiques fiscales et les interventions auprès de celles-ci s'inscrivent sous une ou plusieurs des cinq finalités suivantes, pertinentes à la majeure partie des fichiers du plan d'utilisation.

2.2.1 Non-production : contribuables

Détecter les contribuables connus ou inconnus de Revenu Québec qui n'ont pas produit les déclarations exigées par les lois fiscales.

2.2.2 Divergence : contribuables

Détecter les contribuables qui ont produit une déclaration non conforme aux dispositions des lois fiscales, notamment ceux qui n'ont pas déclaré la totalité de leurs revenus imposables, ceux qui n'ont pas déclaré certains aspects de leur situation personnelle les assujettissant à un droit fiscal ou ceux qui ont demandé des crédits, des déductions ou des remboursements auxquels ils n'ont pas droit.

2.2.3 Non-production : mandataires

Détecter les personnes tenues d'agir comme mandataires de Revenu Québec en vertu des lois fiscales, qui ne se sont pas enregistrées à ce titre ou qui n'ont pas produit de déclarations de taxes et de retenues à la source.

2.2.4 Divergence : mandataires

Détecter les mandataires qui ont produit des déclarations de taxes ou de retenues à la source non conformes, qui n'ont pas remis tous les montants dus ou qui ont demandé des crédits ou d'autres remboursements auxquels ils n'ont pas droit.

2.2.5 Recouvrement des créances

Optimiser le recouvrement des montants impayés. Retracer les biens et les mouvements sur les actifs appartenant ou ayant appartenu aux débiteurs.

2.3 Les usages projetés

2.3.1 La sélection

a) Non-production et divergence

Revenu Québec compare les fichiers obtenus en vertu de l'article 71 de la LMR avec d'autres fichiers qu'il détient, dans le but d'extraire des dossiers irréguliers. Ces dossiers sont examinés afin de vérifier les résultats de la comparaison.

La sélection vise à ne traiter que des dossiers sur lesquels pèse une présomption de non-respect des lois fiscales. Une approche sélective permet de réduire l'utilisation et la diffusion de renseignements confidentiels à l'intérieur de Revenu Québec.

La sélection aux fins de vérification se fait généralement en deux phases : une présélection habituellement informatisée, complétée par une sélection finale manuelle.

La présélection consiste à appliquer des critères à des populations entières pour en extraire des sous-populations présentant un risque d'irrégularité. L'application informatisée de critères homogènes à tous les individus d'une population favorise un traitement équitable. Elle permet d'évaluer l'importance d'une problématique avant toute autre intervention.

La sélection finale et, s'il y a lieu, la communication avec le contribuable se font par des employés de Revenu Québec, qui mettent à profit leurs connaissances opérationnelles ainsi que les renseignements externes pertinents pour compléter l'analyse et confirmer le risque d'irrégularité de chaque dossier présélectionné. Le processus réduit le risque d'interventions inutiles.

b) Recouvrement des créances

Les cas à traiter concernent des débiteurs fiscaux qui doivent des montants à Revenu Québec. Dans ce contexte, la sélection de dossiers sert à mieux cibler les actions à entreprendre en vue d'optimiser le recouvrement des créances.

2.3.2 La documentation

Revenu Québec peut utiliser les fichiers inscrits au plan d'utilisation pour documenter le dossier d'un contribuable ou d'un mandataire en vue d'entreprendre ou de compléter une cotisation, une vérification, une inspection, une enquête ou le recouvrement des montants impayés. Les renseignements externes peuvent appuyer une demande de production de déclaration au contribuable, en particulier dans un contexte de non-production. Ces renseignements peuvent aussi permettre de compléter le dossier d'un débiteur, en fournissant, par exemple, des indices d'actifs ou de biens appartenant ou ayant appartenu au débiteur et qui sont inconnus de Revenu Québec.

Le dossier documenté à des fins de contrôle fiscal ou de recouvrement peut avoir été détecté autrement que par le croisement de fichiers du plan d'utilisation. Par exemple, un dossier connexe à un autre dossier en cours de vérification ou de recouvrement, une dénonciation ou une divulgation volontaire peuvent requérir des renseignements du plan d'utilisation pour documenter le dossier. Dans tous les cas, l'utilisation des renseignements externes à des fins de documentation est justifiée par une présomption d'irrégularité présumée ou avérée.

2.3.3 Les études et les analyses

Certains fichiers du plan d'utilisation sont nécessaires à Revenu Québec pour faire des études et des analyses visant à concevoir des programmes ou des projets de récupération fiscale ou de recouvrement, de sensibilisation, de prévention ou d'appel au respect des lois fiscales. Ces études et ces analyses servent également à l'élaboration des mesures correctrices pouvant requérir des modifications aux lois et aux règlements, l'objectif étant de modifier le comportement à long terme des contribuables. Des fichiers peuvent aussi servir à évaluer l'évolution des comportements de la clientèle à la suite de la réalisation de programmes ou de projets, ou à la suite de l'implantation de correctifs. En particulier, Revenu Québec peut estimer l'effet de ses interventions en examinant la variation de l'autocotisation.

Les fichiers peuvent être utilisés selon des méthodes statistiques reconnues, qui impliquent notamment la sélection d'échantillons, le calcul d'agrégats ou la constitution de séries chronologiques. Des renseignements nominatifs peuvent être nécessaires, à titre d'exemple, pour répartir géographiquement des clientèles, pour vérifier des dossiers particuliers afin de confirmer des hypothèses ou pour apparier les données de plusieurs années et de plusieurs fichiers portant sur un échantillon de dossiers retenus pour les besoins d'une étude longitudinale.

Enfin, lors d'une étude visant à mesurer l'ampleur d'un stratagème ou à concevoir des règles de sélection, des fichiers externes peuvent être nécessaires pour documenter des dossiers résultant d'une sélection exploratoire, afin de confirmer la pertinence des critères.

2.4 Les modalités d'échange

La majorité des fichiers du plan d'utilisation font l'objet de modalités d'échange similaires. Les modalités particulières, s'il y a lieu, sont décrites dans le tableau de la section 5, « État du plan d'utilisation après la mise à jour », pour chaque fichier visé. Parmi les modalités d'échange les plus habituelles, Revenu Québec définit les modalités « conventionnelles » suivantes :

1. Les données demandées initialement couvrent l'année courante de cotisation au moment de la réception attendue et les années antérieures, sans dépasser le délai de conservation entendu avec la CAI. La durée maximale de conservation est de quatre ans, sauf exception.

2. Le rafraîchissement est généralement demandé annuellement et couvre la dernière année de cotisation.

3. Le support informatique utilisé pour la transmission est approprié à l'infrastructure de l'organisme fournisseur et à la nature du fichier. Ainsi, les organismes du réseau gouvernemental utiliseront une voie de communication sécurisée sur ce réseau. Autrement, l'échange peut se faire sur support magnétique, par courrier conventionnel sécurisé ou, si le volume de données à transférer est réduit, par courriel crypté. Dans le cas de listes à caractère public disponibles dans Internet, Revenu Québec peut convenir avec l'organisme fournisseur de les télécharger directement.

Revenu Québec définit, par ailleurs, des modalités d'échange dites « au besoin », appropriées surtout aux fichiers demandés aux fins de recherche et développement. Des modalités dites « non récurrentes » indiquent que le fichier ne sera pas rafraîchi pour une période subséquente.

Tous les fichiers obtenus initialement et les rafraîchissements, périodiques ou ponctuels, sont inscrits au registre public, comme prévu à l'article 71.0.7 de la LMR.

3. Les mesures de protection des fichiers du plan d'utilisation

La confidentialité des renseignements fiscaux est l'un des fondements de la relation de confiance entre les citoyens et l'État. Revenu Québec est soumis à des obligations légales strictes en matière de confidentialité. Il s'est aussi donné, au cours des années, des règles et des processus internes lui permettant d'administrer les mesures de protection relatives à la confidentialité dans le respect de la loi et de ses engagements auprès du gouvernement, de la CAI et des citoyens.

Cette section présente, en première partie, les mesures de protection s'appliquant à tous les renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et, en seconde partie, les mesures de protection visant particulièrement les fichiers inscrits au plan d'utilisation.

3.1 La protection des renseignements fiscaux

Les articles 69 à 71.6 de la LMR établissent le cadre légal qui gouverne la confidentialité des renseignements fiscaux. La LMR précise que le dossier fiscal d'une personne est confidentiel et que les renseignements qu'il contient ne peuvent être utilisés ou communiqués sans le consentement de la personne ou dans les conditions fixées par cette loi. Les obligations relatives à la confidentialité contenues dans la LMR s'appliquent au dossier de toute personne au sens d'une loi fiscale. Elles protègent non seulement les personnes physiques, mais aussi les personnes morales.

Les obligations de Revenu Québec sont détaillées dans la politique organisationnelle *Confidentialité des renseignements* (PO-1/R1). Cette politique est la pierre angulaire d'un ensemble de directives internes portant sur la confidentialité, qui encadrent, entre autres, la consultation de renseignements confidentiels, la protection des dossiers physiques et la gestion des renseignements externes.

Une fois par année, un avis de la sous-ministre du Revenu, à l'égard du devoir qu'a chaque employé de respecter la confidentialité, est transmis à tous les membres du personnel et une déclaration de discrétion est signée par chaque employé.

En matière de technologies de l'information, la politique organisationnelle *Sécurité de l'information numérique* (PO-11) précise que les employés qui peuvent accéder aux renseignements confidentiels sont seulement ceux de Revenu Québec pour qui la connaissance de ces renseignements est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions et qui ont été dûment autorisés à le faire.

Tout au long du travail quotidien des employés, des règles précises gouvernent des éléments tels que la gestion des mots de passe, les écrans de veille, l'utilisation d'Internet ou la sauvegarde des documents électroniques. Entre autres, le mot de passe associé à un code d'utilisateur est strictement personnel et doit rester secret. L'emploi du code d'utilisateur pour porter atteinte à la confidentialité, qu'il s'agisse d'une consultation ou d'une divulgation non autorisée, ou d'un usage non prévu par une disposition législative, rend la personne passible de sanctions pénales et de mesures disciplinaires.

Revenu Québec procède régulièrement à des vérifications internes en matière de confidentialité et sanctionne les manquements.

3.2 La protection des fichiers du plan d'utilisation

Les obligations légales propres à l'obtention et à l'utilisation des renseignements externes sont énoncées aux articles 71 et suivants de la LMR.

Les règles de protection des renseignements obtenus conformément au plan d'utilisation sont exposées, en particulier, dans la directive administrative *Profils d'utilisateurs de la centrale de données* (DIA-10) ainsi que dans la directive administrative *Les documents et fichiers dérivés du plan d'utilisation* (DIA-11/R1). Ces deux directives prennent en considération les préoccupations soulevées par la CAI dans ses avis sur le plan d'utilisation, sur les mises à jour du plan et sur les rapports d'activité annuels.

Les dispositions légales, les directives administratives, les règles de fonctionnement et les dispositifs de sécurité informatique mis en place par Revenu Québec assurent une protection rigoureuse des renseignements externes au long de leur cycle de vie dans l'organisation. Ainsi, seuls les éléments d'information jugés nécessaires à l'application des lois fiscales sont demandés aux organismes publics. La CAI est informée annuellement de l'évolution de la liste des éléments obtenus. Les extraits de banques de données reçus et qui ne correspondent pas à la demande de Revenu Québec sont détruits et demandés à nouveau, s'il y a lieu. Les fichiers demandés et reçus sont inscrits au registre tenu en vertu de l'article 71.0.7 de la LMR. Ce registre est accessible sur demande.

Les extraits de banques de données reçus ne sont utilisés que par le personnel disposant des privilèges d'accès informatiques appropriés. Ces privilèges sont accordés séparément pour chaque extrait, sur approbation d'un gestionnaire autorisé qui confirme que les renseignements sont nécessaires au travail de l'employé. Par la suite, le sous-ministre adjoint ou le directeur général approuve les demandes d'accès. Les privilèges d'accès sont accordés pour un an et sont ratifiés par le gestionnaire responsable des renseignements externes afin d'assurer la conformité des accès aux finalités et aux usages déclarés dans le plan d'utilisation. De plus, le personnel doit suivre rigoureusement la circulation des documents et des fichiers dérivés des fichiers exploités afin d'en garantir la confidentialité et d'en assurer la destruction éventuelle.

Revenu Québec a créé un registre organisationnel dont l'utilisation est rendue obligatoire par la directive administrative DIA-11/R1 concernant les documents et les fichiers dérivés des renseignements du plan d'utilisation. Ce registre est un dépôt sécurisé où sont inscrits tous les fichiers ou documents dérivés du plan d'utilisation et qui circulent à Revenu Québec. Les extrants sont déposés dans le registre par leurs producteurs et, par la suite, les utilisateurs autorisés peuvent récupérer ceux qui leurs sont destinés. Outre la transmission sécurisée des extrants à l'interne, le registre permet une gestion centralisée et sécuritaire du dépôt de tous les extrants avec les informations relatives aux producteurs et aux utilisateurs. En plus de permettre la recherche et la détermination des extrants à détruire, le registre facilite les vérifications et les audits de sécurité ainsi que la reddition de comptes.

Revenu Québec a mis en place un processus annuel de destruction des fichiers du plan d'utilisation. Les fichiers, dont le délai de conservation est expiré, sont retirés des environnements informatiques de développement, de préparation et de production, puis sont détruits. Toutes les extractions dérivées de ces fichiers et qui n'ont pas servi à une intervention de contrôle fiscal, qu'elles soient en format électronique ou papier, sont aussi détruites. Par ailleurs, le personnel doit également exercer un suivi rigoureux des résultats obtenus à l'aide des fichiers accédés afin d'en rendre compte dans le rapport d'activité annuel prévu à l'article 71.0.6 de la LMR, lequel est déposé à l'Assemblée nationale du Québec accompagné d'un avis de la CAI. Enfin, la sécurité informatique dans l'environnement de la centrale de données, où sont reçus, traités et couplés la plupart des fichiers du plan d'utilisation, fait l'objet d'une attention particulière.

Revenu Québec exige toujours des organismes fournisseurs que ceux-ci lui transmettent les fichiers par un canal sécurisé. Il s'agit du réseau privé gouvernemental lorsque possible, sinon de supports magnétiques transportés par courrier conventionnel sécurisé ou d'envois par courriel crypté.

Les environnements informatiques servant au développement de la centrale de données, à la préparation des fichiers reçus et à leur utilisation sont cloisonnés les uns des autres par des règles de sécurité informatique. Le personnel affecté au soutien et à l'entretien des systèmes informatiques servant à gérer ces fichiers doit justifier à la pièce ses droits d'accès, tout comme les autres utilisateurs. Plusieurs niveaux de protection doivent être franchis pour être en mesure d'extraire des renseignements de la centrale de données. Les travaux de croisement et les consultations sont systématiquement journalisés. Les postes de travail des utilisateurs sont sécurisés, notamment pour assurer la protection des documents et des fichiers dérivés des renseignements du plan d'utilisation. Les moyens de protection et de journalisation déployés sont à la fine pointe de la technologie disponible.

NOTE
Certains organismes publics ont changé de nom ou ont été fusionnés depuis le plan d'utilisation de 2003, à la suite de l'évolution de la structure administrative gouvernementale. Voici la liste des changements :

Ancienne référence	**Référence actuelle**
Bureau du taxi de Montréal (BTM)	Bureau du taxi et du remorquage (BTR)
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Registraire des entreprises (REQ)
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)	Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Tourisme Québec	Ministère du Tourisme (MTO)

4. La mise à jour proposée

Cette section énumère les ajouts et les retraits au plan d'utilisation de même que les modifications aux usages et aux modalités d'échange des fichiers, s'il y a lieu. Revenu Québec propose les modifications suivantes au plan d'utilisation de mai 2003 :

Modifications proposées dans la 5e mise à jour du plan d'utilisation	**Nombre de fichiers touchés**
Retrait de fichiers	12
Ajout de fichiers	9
Ajout au PU de fichiers en complément d'information au relevé 27	2
Précision de la finalité « recouvrement des créances »	40
Amendement aux usages projetés	7
Amendement aux modalités d'obtention d'un fichier	1

Légende

PROVENANCE : Ministère, organisme, municipalité, mandataire de l'État, selon l'article 71 de la LMR
FICHIER DE RENSEIGNEMENTS : Dénomination du fichier, pouvant provenir d'un ou de plusieurs fournisseurs
N° réf. : Numéro de référence arbitraire et unique, permettant de formaliser le lien avec le registre des fichiers tenu en vertu de l'article 71.0.7 de la LMR
AJOUT AU PLAN : Date à laquelle la CAI a donné son avis favorable à l'ajout de ce fichier au plan d'utilisation
MODIFICATION PROPOSÉE : Retrait, ajout ou amendement
RAISON : Justification de la modification en fonction des besoins de Revenu Québec

PROVENANCE	**FICHIER DE RENSEIGNEMENTS**	**N° réf.**	**AJOUT AU PLAN**	**MODIFICATION PROPOSÉE**	**RAISON**
Autorité des marchés financiers	Renseignements sur les permis délivrés aux courtiers, à leurs représentants et aux négociateurs autonomes	237	Mise à jour courante	AJOUT	Revenu Québec souhaite amorcer une réflexion en ce qui a trait à la planification fiscale internationale abusive.
Autorité des marchés financiers	Renseignements sur les rapports annuels des courtiers	238	Mise à jour courante	AJOUT	Idem
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	Renseignements sur les fournisseurs du répertoire des produits disponibles au Québec	220	Mai 2003	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les activités de prévention et d'inspection	221	Mai 2003	RETRAIT	Ce fichier est retiré parce que la CSST ne fait plus partie du périmètre comptable gouvernemental.
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les employeurs finançant le régime	222	Mai 2003	RETRAIT	Ce fichier est retiré parce que la CSST ne fait plus partie du périmètre comptable gouvernemental.
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les indemnités versées	223	Mai 2003	RETRAIT	Ce fichier est retiré parce que la CSST ne fait plus partie du périmètre comptable gouvernemental.
Commission des services juridiques (CSJ)	Renseignements sur les honoraires professionnels versés à des avocats de pratique privée pour des services rendus à l'aide juridique	225	Mise à jour courante	Ajout de ce fichier au PU	La CSJ indique qu'elle n'est pas tenue de produire le relevé 27 pour les honoraires des avocats de pratique privée. Les renseignements sont nécessaires aux fins de contrôle fiscal.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Fichier des exploitants agricoles et des subventions	31	Septembre 1996	AMENDEMENT Usages Ajout de « documentation »	Les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les permis de restauration	105	Novembre 1998	AMENDEMENT Usages Ajout de « documentation » et « identifier la clientèle »	Documentation : les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier. Communiquer avec la clientèle qui effectue des activités de restauration afin de déterminer son assujettissement aux nouvelles mesures fiscales et assurer l'application de celles-ci.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Renseignements sur les abattoirs exemptés de permis	108	Novembre 1998	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Renseignements sur les ateliers de découpe à forfait actifs dans le secteur de la transformation	208	Novembre 2000	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les permis de transformation, de récupération et de production	209	Novembre 2000	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)	Renseignements sur les entreprises ayant bénéficié du Programme Immigrants Investisseurs selon les modalités établies avant le 8 juin 2000	240	Mise à jour courante	AJOUT	Revenu Québec compte réaliser une analyse afin d'évaluer les résultats potentiels de récupération fiscale auprès d'entreprises qui ont bénéficié du Programme Immigrants Investisseurs selon les modalités établies avant le 8 juin 2000 et de s'assurer que les sociétés visées se conforment aux règles fiscales en vigueur.
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF)	Les renseignements sur les mesures d'aide à l'enfance : les frais de garde et les subventions	239	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour corroborer les frais de garde demandés par les contribuables, les montants déclarés par les responsables des services de garde et par les garderies à but lucratif ainsi que pour établir le lieu de résidence.
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Mai 2003	AMENDEMENT Usages Ajout de « sélection, documentation, études et analyse »	Sélection : Les renseignements sont nécessaires aux fins de contrôle fiscal. Documentation : les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier. Études et analyses : les renseignements pourraient servir à réaliser des études et des analyses dans le contexte de l'élaboration des politiques fiscales.
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) **Municipalités**	Fichiers des rôles d'évaluation locative pour la taxe d'affaires et les permis d'affaires	47	Septembre 1996	AMENDEMENT Usages Ajout de « documentation »	Les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier.
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	Fichier de renseignements provenant des rôles d'évaluation foncière pour certaines transactions immobilières	8	Septembre 1996	AMENDEMENT Usages Ajout de « études et analyses »	Les renseignements pourraient servir à réaliser des études et des analyses, notamment dans le contexte de l'élaboration des politiques sociofiscales.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Renseignements sur les droits miniers	241	Mise à jour courante	AJOUT	Les renseignements sont nécessaires pour permettre à Revenu Québec de corroborer les déductions demandées par un contribuable avec les montants des droits miniers établis par le MRNF.

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Registre des droits miniers réels et immobiliers	242	Mise à jour courante	AJOUT	Les renseignements sont nécessaires pour déterminer qui sont les contribuables qui n'ont pas produit de déclaration de revenus.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) **Régie du bâtiment du Québec**	Liste des entreposeurs de carburant, des dépôts terrestres et des détaillants de carburant	243	Mise à jour courante	AJOUT	Les renseignements sont nécessaires aux fins de contrôle fiscal.
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fichier des fabricants de vêtements pour dames	32	Septembre 1996	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fichier des fabricants de vêtements pour enfants	33	Septembre 1996	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Renseignements sur les fabricants québécois de vêtements en cuir	114	Novembre 1998	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fichier des confectionneurs à forfait du Québec	15	Septembre 1996	AMENDEMENT Usages Ajout de « documentation »	Les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier.
Ministère du Tourisme (MTO) **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)**	Renseignements sur les établissements touristiques assujettis ou non assujettis à la réglementation (entreprises de restauration, d'hébergement et d'activités touristiques)	117 117	Novembre 1998 Mai 2003	Amendement aux modalités d'obtention du fichier : « deux fois par année ou plus, au besoin »	Cet amendement est nécessaire afin d'effectuer un meilleur contrôle des établissements non inscrits par une mise à jour plus fréquente de ce fichier.

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**	Renseignements sur les honoraires professionnels et les autres paiements versés à des professionnels de la santé	225	Mise à jour courante	Ajout de ce fichier au PU en complément d'information au relevé 27	Le relevé 27 ne comprend pas tous les renseignements nécessaires pour assurer le contrôle fiscal à l'égard des montants déclarés sur les honoraires et autres paiements des professionnels de la santé.
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Renseignements concernant les bénéficiaires du régime d'assurance médicaments	212	Novembre 2000	RETRAIT	Depuis juin 2003, les renseignements sont obtenus en vertu d'une entente.
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de permis permanents et de permis de réunion	140	Novembre 1998	RETRAIT	Revenu Québec ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier d'inscription de la clientèle	4	Septembre 1996	AMENDEMENT Usages Ajout de « documentation »	Les renseignements pourraient permettre de compléter un dossier.
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier du paiement de soutien aux enfants	244	Mise à jour courante	AJOUT	Les renseignements, qui étaient antérieurement dans le fichier d'allocation d'aide aux familles, sont nécessaires pour le calcul des avoirs de la personne.
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Fichier des renseignements sur les commerçants inscrits au programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage	245	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont nécessaires pour faire des vérifications relativement à des déclarations de droits spécifiques sur les pneus neufs hors d'usage.

Liste des 40 fichiers pour lesquels la finalité « recouvrement des créances » a été précisée

Provenance	Fichier de renseignements
Bureau du taxi et du remorquage (BTR)	Fichier des conventions de garde (contrats de location) [N° réf. 17]
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Fichier général des employeurs et des ouvriers (N° réf. 52), Inspection des chantiers (N° réf. 62), Permis de construction (N° réf. 55), Réclamations de la CCQ auprès des employeurs (N° réf. 63), Résultats d'enquêtes et d'inspections des chantiers (N° réf. 64)
Commission des services juridiques (CSJ)	Renseignements sur les honoraires professionnels versés à des avocats de pratique privée pour des services rendus à l'aide juridique (N° réf. 225)
Commission des transports du Québec (CTQ)	Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) (N° réf. 134)
Hydro-Québec **Corporations municipales**	Fichier de la consommation d'électricité (gestion des abonnements) [N° réf. 16], Liste des demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance (N° réf. 57)
Les entités publiques assujettis à l'article 71 de la LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les fournisseurs de biens et de services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements (N° réf. 225), Renseignements sur les subventions accordées (N° réf. 226)
Loto-Québec	Fichier des gagnants (N° réf. 37)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Fichier des exploitants agricoles et des subventions (N° réf. 31), Renseignements sur les entités inspectées par les agents du MAPAQ ou ses mandataires et actives dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail (N° réf. 207), Renseignements sur les exploitants actifs dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail (N° réf. 206), Renseignements sur les permis de restauration (N° réf. 105)
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	Registre des droits personnels et réels mobiliers (N° réf. 235)
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	Fichier des renseignements provenant des rôles d'évaluation foncière pour certaines transactions immobilières (N° réf. 8)

Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) **Municipalités**	Fichier des rôles d'évaluation locative pour la taxe d'affaires et les permis d'affaires (N° réf. 47), Fichier des rôles d'évaluation foncière (N° réf. 211)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Registre foncier du Québec (N° réf. 229)
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Fichier des bénéficiaires (N° réf. 14), Renseignements sur les honoraires professionnels et les autres paiements versés à des professionnels de la santé (N° réf. 225)
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de licences à l'égard des appareils d'amusement et le nombre de vignettes (N° réf. 139), Renseignements sur les détenteurs de permis industriels, de permis de brasseurs et de distributeurs de bière (N° réf. 141), Fichier des détenteurs de permis de boissons alcooliques (N° réf. 22), Renseignements sur les établissements, détenteurs ou non d'un permis de la RACJ, qui ont commis des infractions à des lois, telles la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* (LIMBA) et décelées par les corps policiers participant au programme ACCES (Actions concertées pour contrer l'économie souterraine) [N° réf. 201]
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements sur les entreprises licenciées et leurs états financiers (N° réf. 67), Fichier des déclarations des travaux requérant des permis de construction (N° réf. 41), Liste des permis de plomberie et d'électricité pour entrepreneur (N° réf. 56), Renseignements sur les infractions et les dossiers de poursuite (N° réf. 60)
Registraire des entreprises (REQ)	Registre des entreprises du Québec (N° réf. 80)
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs de licences de commerçants et de recycleurs d'automobiles (N° réf. 21), Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers (N° réf. 205), Fichier des transactions de véhicules (N° réf. 213), Fichier des renseignements sur l'immatriculation des véhicules routiers au Québec (N° réf. 9), Renseignements sur les honoraires professionnels et les autres paiements versés à des professionnels de la santé (N° réf. 225)
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) **Bureau du taxi et du remorquage (BTR)**	Fichier des détenteurs de permis de chauffeur de taxi (N° réf. 23)
Société des alcools du Québec (SAQ)	Fichier des factures périodiques concernant les achats d'alcool des détenteurs de permis (restaurants et bars) [N° réf. 34]

5. État du plan d'utilisation après la mise à jour

Ce tableau énumère les 62 fichiers qui constitueront le plan d'utilisation après l'intégration de la mise à jour courante.

Légende

PROVENANCE : Ministère, organisme, municipalité, mandataire de l'État selon la définition de l'article 71 de la LMR
FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS : Dénomination du fichier, pouvant provenir d'un ou de plusieurs organismes publics fournisseurs.
N° réf. : Numéro de référence arbitraire et unique, permettant de formaliser le lien avec le registre des fichiers tenu, en vertu de l'article 71.0.7 de la LMR.
AJOUT AU PLAN : Date à laquelle la CAI a donné son avis favorable à l'ajout de ce fichier au plan d'utilisation.
FINALITÉS RECHERCHÉES : Comme définies dans la section 2.2. Les finalités particulières sont détaillées dans le tableau.
USAGES PROJETÉS : Comme définis dans la section 2.3. Les usages particuliers sont détaillés dans le tableau.
MODALITÉS D'ÉCHANGE : Les modalités « conventionnelles » et « au besoin » sont définies dans la section 2.4. Les modalités particulières sont détaillées dans le tableau.

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Autorité des marchés financiers	Renseignements sur les permis délivrés aux courtiers, à leurs représentants et aux négociateurs autonomes	237	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Autorité des marchés financiers	Renseignements sur les rapports annuels des courtiers	238	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Bureau du taxi et du remorquage (BTR)	Fichier des conventions de garde (contrats de location)	17	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Fichier général des employeurs et des ouvriers	52	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Inspection des chantiers	62	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Permis de construction	55	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Réclamations de la CCQ auprès des employeurs	63	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Résultats d'enquêtes et d'inspections de chantiers	64	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission des normes du travail (CNT)	Renseignements sur les plaintes et les infractions	224	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Commission des services juridiques (CSJ)	Renseignements sur les honoraires professionnels versés à des avocats de pratique privée pour des services rendus à l'aide juridique	225	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Commission des transports du Québec (CTQ)	Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport)	134	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Hydro-Québec **Corporations municipales**	Fichier de la consommation d'électricité (gestion des abonnements)	16	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Hydro-Québec **Corporations municipales**	Liste des demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance	57	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Les entités publiques assujetties à l'article 71 de la LMR	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements, avant le 1er janvier 2002	231	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 de la LMR	Renseignements sur les subventions accordées avant le 1er janvier 2002	232	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 de la LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements	225	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 de la LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les subventions accordées	226	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Loto-Québec	Fichier des gagnants	37	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Fichier des exploitants agricoles et des subventions	31	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Renseignements sur les entités inspectées par les agents du MAPAQ ou ses mandataires et actives dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	207	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Renseignements sur les exploitants actifs dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	206	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les permis de restauration	105	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses. Communiquer avec la clientèle qui effectue des activités de restauration afin de déterminer son assujettissement aux nouvelles mesures fiscales et assurer l'application de celles-ci.	Au besoin

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)	Renseignements sur les entreprises ayant bénéficié du Programme Immigrants Investisseurs selon les modalités établies avant le 8 juin 2000	240	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Non récurrent
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF)	Les renseignements sur les mesures d'aide à l'enfance : les frais de garde et les subventions	239	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	Registre des droits personnels et réels mobiliers	235	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables Sensibiliser les locateurs de résidences pour personnes âgées à la délivrance du relevé fiscal permettant de demander le crédit pour maintien à domicile d'une personne âgée	Sélection, documentation, études et analyses Établissement des coordonnées des locateurs pour entrer en communication avec eux	Au besoin
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Renseignements concernant les personnes détenues dans une prison ou un établissement semblable le 31 décembre, depuis une ou plusieurs périodes totalisant plus de six mois au cours d'une même année	200	Juin 2000	Détection des personnes qui ont demandé des crédits non justifiés	Sélection	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	Renseignements sur les élèves inscrits à l'école privée	158	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables Détection des personnes qui ont demandé des crédits non justifiés	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	Renseignements sur les élèves inscrits à l'école publique	227	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	Fichier de renseignements provenant des rôles d'évaluation foncière pour certaines transactions immobilières	8	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses Le fichier est aussi accessible sous forme de transaction interactive.	Conventionnelles
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) **Municipalités**	Fichiers des rôles d'évaluation locative pour la taxe d'affaires et les permis d'affaires	47	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) **Municipalités**	Fichiers des rôles d'évaluation foncière	211	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Registre foncier du Québec	229	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Renseignements concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier	234	Mai 2003	Divergence, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Renseignements sur les utilisateurs du territoire public à des fins récréatives et de villégiature	228	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Renseignements sur les droits miniers	241	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Registre des droits miniers, réels et immobiliers	242	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF) **Régie du bâtiment du Québec (RBQ)**	Liste des entreposeurs de carburant, des dépôts terrestres et des détaillants de carburant	243	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fichier des confectionneurs à forfait du Québec	15	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère du Tourisme (MTO) **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)**	Renseignements sur les établissements touristiques assujettis et non assujettis à la réglementation (entreprises de restauration, d'hébergement et d'activités touristiques)	117 117	Novembre 1998 Mai 2003	Déterminer les mandataires assujettis à la taxe sur l'hébergement, pour s'assurer qu'ils s'inscrivent de façon conforme à Revenu Québec	Sélection et enrichissement des référentiels Le fichier reçu est comparé avec le registre des mandataires de Revenu Québec pour sélectionner les entreprises assujetties à la taxe. Le dossier de ces entreprises est mis à jour à partir des informations reçues. Puis, elles sont jointes afin de s'inscrire.	Deux fois par année ou plus au besoin
Office de la protection du consommateur (OPC)	Renseignements sur les plaintes reçues	230	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Fichier des bénéficiaires	14	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses Amélioration des référentiels internes Établissement des liens entre les personnes Établissement des coordonnées des contribuables en vue de vérifier leur dossier ou de recouvrer les sommes dues	Conventionnelles
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**	Renseignements sur les honoraires professionnels et les autres paiements versés à des professionnels de la santé	225	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de licences à l'égard des appareils d'amusement et le nombre de vignettes	139	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de permis industriels, de permis de brasseurs et de distributeurs de bière	141	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Fichier des détenteurs de permis de boissons alcooliques	22	Septembre 1996	Divergence et non-production, mandataires et contribuables Ce fichier est principalement utilisé pour valider les déclarations de taxes, de concert avec le fichier des achats de la SAQ. Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement mensuel Autres modalités conventionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les établissements, détenteurs ou non d'un permis de la RACJ, qui ont commis des infractions à des lois, telles que la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* (LIMBA), et décelées par les corps policiers participant au programme ACCES (Actions concertées pour contrer l'économie souterraine)	201	Juin 2000	Divergence et non-production, mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Obtention initiale d'un fichier complet, suivie de rafraîchissements mensuels
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier d'inscription de la clientèle	4	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier des allocations d'aide aux familles	13	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, études et analyses	Au besoin
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier du paiement de soutien aux enfants	244	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements sur les entreprises licenciées et leurs états financiers	67	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie du bâtiment du Québec (RBQ) **Municipalités**	Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction	41	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Liste des permis de plomberie et d'électricité par entrepreneur	56	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements sur les infractions et les dossiers de poursuite	60	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Registraire des entreprises (REQ)	Registre des entreprises du Québec	80	Septembre 1996	Non-production et divergence, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses Amélioration des référentiels internes Établissement des liens entre les personnes morales ou physiques	Conventionnelles Certains renseignements peuvent être rafraîchis, au besoin.
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs de licences de commerçants et de recycleurs d'automobiles	21	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) **Bureau du taxi et du remorquage (BTR)**	Fichier des détenteurs de permis de chauffeur de taxi	23	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers	205	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIER DE RENSEIGNEMENTS	N° réf.	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des transactions de véhicules	213	Mai 2003	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses Notamment, validation des déclarations des mandataires en matière de remises de taxes sur les véhicules.	Rafraîchissement mensuel Les transactions de l'année courante sont cumulées à Revenu Québec pour les trois dernières années.
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier de renseignements sur l'immatriculation des véhicules routiers au Québec	9	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires Recouvrement des créances	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement une fois par année ou plus, au besoin Autres modalités conventionnelles
Société des alcools du Québec (SAQ)	Fichier des factures périodiques concernant les achats d'alcool des détenteurs de permis (restaurants et bars)	34	Septembre 1996	Divergence et non-production, mandataires et contribuables Ce fichier est principalement utilisé pour valider les déclarations de taxes, de concert avec le fichier des détenteurs de permis de la RACJ. Recouvrement des créances	Sélection et documentation	Rafraîchissement mensuel Les autres modalités conventionnelles s'appliquent.
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Fichier des renseignements sur les commerçants inscrits au programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage	245	Mise à jour courante	Divergence et non-production, mandataires et contribuables	Sélection et documentation	Conventionnelles

Commission d'accès à l'information du Québec

Siège social
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: (418) 528-7741
Télécopieur: (418) 529-3102

Bureau de Montréal
480, boul. St-Laurent, bureau 501
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-4196
Télécopieur: (514) 844-6170

REÇU
21 SEP. 2006
SOUS-MINISTRE DU REVENU

Québec, le 20 septembre 2006

Madame Diane Jean
Sous-ministre
Ministère du Revenu
3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5

N/Réf. : 06 13 50

Madame,

Le 20 septembre 2006, la Commission d'accès à l'information (Commission) a analysé le projet de mise à jour de juin 2006 du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes soumis par Revenu Québec.

La Commission me demande de vous transmettre l'avis favorable à la mise à jour du Plan d'utilisation que vous trouverez ci-joint.

La mise à jour du Plan d'utilisation entre en vigueur immédiatement. Toutefois, cette mise à jour ainsi que l'avis de la Commission devront être déposés à l'Assemblée nationale dans les trente jours de cet avis. La mise à jour du Plan d'utilisation doit également être publiée à la Gazette officielle du Québec dans les trente jours de son dépôt à l'Assemblée nationale, et ce, conformément à l'article 71.0.4 de la *Loi sur le ministère du Revenu*.

Par ailleurs, la Commission entend communiquer avec Revenu Québec concernant le fonctionnement du registre organisationnel découlant de la directive DIA-11/R1 et de l'application « Gestion des extrants » relativement à la protection des renseignements personnels. La Commission demandera également des précisions sur la

nécessité et l'étendue de l'utilisation des renseignements personnels du Plan d'utilisation au sein de Revenu Québec.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

JSD/GL/lp

Jean-Sébastien Desmeules

p.j. (1)

AVIS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONCERNANT LE SIXIÈME PROJET DE MISE À JOUR DU

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS EXTERNES

PRÉSENTÉ PAR

REVENU QUÉBEC

DOSSIER 06 13 50

SEPTEMBRE 2006

Revenu Québec soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information (Commission) un sixième projet de mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes dont la version initiale a été approuvée en septembre 1996.

1. BREF RAPPEL

En 1996, le gouvernement décidait d'intensifier la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Le projet de loi 32 modifiant la *Loi sur le ministère du Revenu* (L.R.Q., c. M-31, ci-après appelée LMR), adopté en juin 1996, permettait à Revenu Québec d'obtenir des divers ministères et organismes des renseignements personnels nécessaires à l'application des lois fiscales, et ce, sans avoir à conclure d'ententes au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après appelée Loi sur l'accès).

En juillet 1996, Revenu Québec présentait à la Commission un Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes, tel que le prévoyait l'article 71.0.3 de la LMR.

Depuis 1996, la Commission a émis plusieurs avis concernant la mise à jour du Plan d'utilisation et en regard des différents rapports d'activités produits par Revenu Québec.

Entre 1996 et 2001, la Commission a formulé plusieurs préoccupations. Mentionnons entre autres :

- Le caractère permanent de la démarche entreprise par Revenu Québec.
- La concentration massive de renseignements personnels.
- L'absence de résultats tangibles.
- Le risque que la vie privée des citoyens soit mise en danger par une diffusion plus large des renseignements au sein de Revenu Québec.
- La distinction des renseignements obtenus pour l'application des lois fiscales et ceux qui servent à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.
- La production d'un calendrier de conservation des données issues de fichiers extérieurs (extrants) à Revenu Québec.

Compte tenu des nombreux avis déjà émis et des recommandations déjà formulées, la Commission procédait de janvier 2001 à mai 2001 à une vérification concernant la protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes à Revenu Québec. Ce rapport fut transmis à Revenu Québec en janvier 2002 et comptait treize recommandations.

Ces recommandations visaient, d'une part, l'amélioration du Plan d'utilisation ainsi que le développement et la mise en place de guides de travail destinés au personnel de Revenu Québec qui assume des tâches de surveillance en regard du respect du Plan d'utilisation.

D'autre part, la Commission invitait Revenu Québec à parfaire les mesures de sécurité existantes et à développer de nouvelles mesures visant l'amélioration du contrôle et du suivi

des accès à la centrale de données. Elle incitait du même coup Revenu Québec à initier les travaux devant lui permettre de démontrer l'impact réel, en termes monétaires, de l'utilisation de renseignements provenant de fichiers externes. Le rapport de vérification encourageait finalement Revenu Québec à continuer d'être vigilant et proactif dans la gestion de la sécurité de la centrale de données.

En mars 2002, Revenu Québec déposait un Plan d'action dans lequel il proposait une série de mesures visant à satisfaire aux recommandations de la Commission. Après vérification, les mesures proposées furent jugées satisfaisantes, mais ce, en tenant compte toutefois que ces mesures annonçaient des actions qui, pour la plupart, restaient encore à réaliser selon un échéancier qui s'étendait jusqu'au 30 juin 2003.

En avril 2003, la Commission émettait un avis favorable à la suite d'une mise à jour du Plan d'utilisation qui lui avait été transmise par Revenu Québec. Cette mise à jour démontrait un effort de rationalisation au chapitre des fichiers externes utilisés, lequel se caractérisait par le retranchement de 52 des 97 fichiers externes qui étaient toujours détenus par Revenu Québec. Dans ce Plan d'utilisation, Revenu Québec faisait aussi largement état des finalités recherchées et des usages projetés à l'égard des fichiers externes recueillis.

Dans ses avis subséquents, la Commission soulevait les points suivants :

- La Commission prenait note que Revenu Québec complétait son organisation de la protection des renseignements confidentiels entreprise en 2001, laquelle s'est traduite par la mise en place d'un environnement normatif et administratif constitué de politiques ministérielles et de directives administratives.

- En regard de l'inquiétude de la Commission face à l'assimilation de la centrale de données et des fichiers externes qu'elle contient aux activités régulières de Revenu Québec, ce dernier répondait qu'il n'y avait pas d'intention de rendre les données externes disponibles pour réaliser l'ensemble de ses activités courantes. Les données externes ne seront disponibles que lorsque la réalisation d'une activité le nécessitera et, le cas échéant, en respectant les usages et les finalités prévus au Plan d'utilisation. Revenu Québec ajoutait que cet état de fait se confirme dans la stabilité du nombre d'utilisateurs ayant accès aux renseignements externes de la centrale de données.

- Au chapitre de la journalisation des accès aux fichiers externes, la Commission prenait acte qu'aucune technologie ne permet actuellement d'effectuer une journalisation, par dossier, lors d'accès aux renseignements externes effectués massivement et notait que Revenu Québec restera à l'affût de l'évolution de la technologie en la matière. La Commission notait également que la Direction de la vérification interne de Revenu Québec travaillait à développer les mécanismes qui permettront d'effectuer les contrôles *a posteriori* des accès aux renseignements confidentiels dans le cadre de requêtes massives.

- Pour ce qui est de la reddition de comptes sur le résultat de la récupération fiscale découlant de l'utilisation des fichiers externes, la Commission prenait aussi acte des résultats obtenus par le groupe de travail constitué à cet effet.

- La Commission constatait que l'organisation de la protection des renseignements confidentiels à Revenu Québec, en plus de reposer sur des systèmes et des processus de sécurité adéquats, s'appuiera aussi sur une action de formation, d'information et de sensibilisation de tous les individus concernés, quel qu'en soit le niveau hiérarchique.

- La Commission a constaté la mise en place de la nouvelle application « Gestion des extrants ».

- En regard de la centrale de données, la Commission a constaté une stabilité quant à l'évolution du nombre d'utilisateurs, et ce, sur une période de quatre ans. La Commission a demandé à Revenu Québec de maintenir un contrôle rigoureux de l'utilisation de la centrale de données et de s'assurer du maintien en tout temps de la distinction entre la finalité des besoins informationnels des directions opérationnelles et la finalité des fichiers du Plan d'utilisation de la centrale. Par ailleurs, la Commission a réitéré à Revenu Québec sa préoccupation quant à la concentration des informations contenues dans la centrale de données.

- Quant aux mesures de sécurité particulières à la centrale de données, la Commission a pris en considération l'application d'une fonction administrative et de moyens pour mieux gérer la sécurité, soit la fonction de « mandataire de la centrale de données », l'application d'un cadre rigoureux des profils d'accès des utilisateurs, la journalisation des accès et la sécurité des postes de travail. De plus, le développement de routines informatiques permet d'analyser la journalisation des requêtes massives.

2. ASSISE LÉGALE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE REVENU QUÉBEC

La mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes est présentée à la Commission, conformément à l'article 71.0.3 de la LMR :

> ***71.0.3*** *Le ministre dresse un plan d'utilisation de tout fichier de renseignements qu'il entend obtenir en vertu de l'article 71 à des fins de comparaison, de couplage ou d'appariement et le soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information.*
>
> *Le plan d'utilisation comprend une brève description :*
> *a) des fichiers de renseignements demandés et de leur provenance;*
> *b) des finalités recherchées;*
> *c) de l'usage projeté;*
> *d) des modalités d'échange; et*
> *e) des mesures de sécurité, le cas échéant.*
>
> *La Commission d'accès à l'information émet un avis sur ce plan dans les 30 jours de la réception de celui-ci.*

> *En cas d'avis défavorable de la Commission d'accès à l'information, ce plan peut être soumis au gouvernement pour approbation; il entre alors en vigueur le jour de son approbation.*

L'article 71 de la LMR, sur lequel est basé l'article 71.0.3, indique ceci dans son premier alinéa :

> *71. Tout organisme public au sens de l'article 31.1.4, tout organisme qui jouit des droits et privilèges d'un mandataire de l'État ainsi que tout organisme municipal doit fournir au ministre tout renseignement que celui-ci indique, lorsque ce renseignement est nécessaire à l'application ou à l'exécution d'une loi fiscale.*
> *[...].*

3. DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE REVENU QUÉBEC

En août 2006, Revenu Québec soumettait à la Commission un sixième projet de mise à jour du Plan d'utilisation intitulé « Plan d'utilisation des fichiers de renseignements, mise à jour de juin 2006 ».

Cette démarche obligatoire découle du projet de loi 32, lequel a institué le Plan d'utilisation comme mécanisme permettant à Revenu Québec de soumettre à la Commission, pour avis, ses besoins en fichiers de renseignements obtenus des organismes publics, ci-après « fichiers de renseignements externes ».

Au-delà des obligations légales, le Plan d'utilisation est une référence importante pour Revenu Québec, pour la Commission, pour le public et pour les ministères et organismes sollicités lors de l'obtention de fichiers. Il balise les interventions futures de Revenu Québec au niveau des renseignements externes et permet d'exposer à la Commission en quoi les fichiers inscrits sont nécessaires. Son contenu engage publiquement Revenu Québec sur l'utilisation des fichiers demandés. Il se doit d'être assez facile d'accès pour servir d'outil privilégié d'information, tout en étant assez détaillé et en reflétant suffisamment la réalité pour servir de référence au personnel de Revenu Québec.

La structure du document du Plan d'utilisation est la suivante :

- La section 1 présente le contexte législatif et les définitions des termes utilisés.

- La section 2 présente les principaux processus organisationnels de Revenu Québec pouvant requérir des fichiers externes et propose une description des finalités et des usages qui en découlent, conformément à l'article 71.0.3 de la LMR.

- La section 3 décrit les mesures de protection appliquées aux renseignements externes.

- La section 4 présente dans un tableau les modifications, les retraits et les ajouts proposés ainsi que les raisons les motivant.

- La section 5 détaille le Plan d'utilisation des fichiers de renseignements tel qu'il sera après l'intégration de la mise à jour proposée.

En regard de la présente demande, Revenu Québec a déposé à la Commission un document complémentaire explicatif des changements apportés au Plan d'utilisation. Ce document permet d'obtenir les précisions suivantes.

3.1 Modifications générales apportées au contenu du Plan d'utilisation

Les modifications effectuées au Plan d'utilisation concernent les sections suivantes.

➢ **Section 2.1** ***Les clientèles et les processus de Revenu Québec***

Le volet recouvrement des créances
L'usage des renseignements externes à des fins de perception des créances s'étant précisé depuis 2003, la mise à jour déposée présente dorénavant *le recouvrement des créances* comme un volet d'intervention à part entière, à l'intérieur des processus de Revenu Québec. Alors que la perception des créances était mentionnée au Plan d'utilisation de mai 2003 comme s'inscrivant dans la continuité des activités de cotisation, de vérification et d'enquêtes, cette fois, *le recouvrement des créances* y est défini comme un volet d'intervention au même titre que la prévention, le contrôle fiscal et la recherche et développement.

Le volet recherche et développement
Le volet *recherche et développement* remplace le volet *correctifs* reflétant davantage la réalité. La recherche et le développement conduisent, le cas échéant, à des correctifs à effet récurrent.

La fonction Inspection
En plus des fonctions cotisation, vérification et enquêtes, la section 2.1.2, *Contrôle fiscal,* décrit la fonction *Inspection*, laquelle rend compte d'une autre réalité de Revenu Québec. En effet, des inspections ou des examens sont effectués par des agents de Revenu Québec afin de contrôler le respect de plusieurs obligations prévues à la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* et la *Loi concernant la taxe sur les carburants*. Les contrôles exercés résultent des dispositions imposant les marques

d'identification prescrites, la détention d'autorisations nécessaires, permis, certificats, etc. et la tenue et conservation de différents registres et documents spécifiques. Les renseignements externes peuvent être nécessaires, notamment, pour mieux cibler les commerces devant être inspectés.

- **Section 2.2** ***Finalités recherchées***

  Dans le volet d'intervention *recouvrement des créances*, la finalité recherchée est de recouvrer ou de protéger les montants impayés à Revenu Québec. Une nouvelle finalité, le *recouvrement des créances,* a donc été introduite à la présente section et vise à mieux définir les besoins de renseignements externes dans le domaine du recouvrement.

- **Section 2.3.1 b)** ***La sélection de dossiers dans le contexte du recouvrement des créances***

  Contrairement à la vérification où les renseignements externes servent à sélectionner des cas irréguliers parmi une population, les cas à traiter en recouvrement des créances sont tous des cas « irréguliers », puisqu'ils concernent des débiteurs fiscaux qui doivent des montants à Revenu Québec. Dans ce contexte, la sélection des dossiers sert à mieux cibler les actions à entreprendre en vue d'optimiser le recouvrement des créances.

3.2 Modifications particulières apportées au contenu du Plan d'utilisation

Dans son document complémentaire, Revenu Québec présente ainsi les modifications apportées au contenu du Plan d'utilisation :

- l'ajout de 9 fichiers;
- l'inscription au Plan d'utilisation du fichier des renseignements sur les honoraires versés à des professionnels de la santé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec en complément d'information au relevé 27;
- l'inscription au Plan d'utilisation du fichier de renseignements sur les honoraires versés à des avocats de pratique privée pour des services rendus à l'aide juridique (CSJ);
- le retrait de 12 fichiers;
- la précision de l'usage projeté « recouvrement des créances » de 40 fichiers;
- les amendements aux usages projetés de 7 fichiers;
- un amendement aux modalités d'obtention.

Les modifications sont détaillées dans la mise à jour de juin 2006 du Plan d'utilisation déposée par Revenu Québec à la Commission.

3.3 Une classification des fichiers inscrits au Plan d'utilisation

Le Plan d'utilisation résultant de la mise à jour déposée comprend 62 fichiers.

Le Plan d'utilisation déposé révèle que la majeure partie des 62 fichiers qui y sont inscrits réfère à des activités d'entreprises de personnes morales ou physiques. Plusieurs de ces fichiers sont des listes de permis, à caractère public en vertu de lois non fiscales.

Voici plus précisément la catégorisation des fichiers :

- quatre inscriptions correspondent à des paiements gouvernementaux lorsque les organismes ne sont pas tenus d'émettre de relevés 27;
- une inscription correspond à l'ajout du fichier des renseignements sur les honoraires versés aux professionnels de la santé en complément d'information du relevé 27;
- une inscription concerne le fichier sur les honoraires des avocats de pratique privée versés pour des services rendus d'aide juridique;
- 34 inscriptions correspondent à des renseignements d'affaires, incluant :
  - 10 permis,
  - 10 listes d'entreprises, incluant le registre des entreprises (REQ),
  - 8 fichiers relatifs à des plaintes, des résultats d'inspection, des constats d'infraction ou à des objets similaires,
  - 6 fichiers divers, en particulier des transactions financières (contrats, achats);
- 22 inscriptions correspondent à des renseignements sur les particuliers (bénéficiaires de la RAMQ, gagnants de Loto-Québec) ou mixtes (consommation électrique, immatriculation des véhicules).

4. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

L'analyse de la présente mise à jour du Plan d'utilisation amène les commentaires suivants.

Les modifications générales apportées au contenu du Plan d'utilisation permettent de mieux définir les besoins, les volets d'intervention et les fonctions exercées par Revenu Québec concernant les fichiers de renseignements externes inscrits au Plan d'utilisation. Ces modifications délimitent de façon précise le contexte dans lequel ces fichiers sont inscrits au Plan d'utilisation.

En regard des modifications particulières apportées au contenu du Plan d'utilisation, celles-ci permettent de comprendre l'évolution du Plan d'utilisation et d'apprécier la pertinence des changements.

La Commission constate que les modifications répondent aux exigences de l'article 71.0.3 de la LMR.

De plus, la classification des fichiers inscrits au Plan d'utilisation permet à la Commission d'apprécier la portée du Plan d'utilisation.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des processus de Revenu Québec, plus spécifiquement en regard des modifications apportées au contenu du Plan d'utilisation, ainsi que les mesures mises en place par Revenu Québec pour assurer la protection des renseignements ont amené la Commission à émettre de nombreux avis depuis plusieurs années.

Tenant compte des avis antérieurs, deux volets méritent une attention particulière, soit la limitation du nombre de fichiers externes et, en deuxième lieu, le caractère permanent des fichiers de renseignements externes ainsi que l'étendue de l'utilisation de ces fichiers à la plupart des activités régulières de Revenu Québec en regard de l'application des lois fiscales.

Limitation du nombre de fichiers externes

La Commission a émis dans ses avis antérieurs une préoccupation quant au nombre de fichiers de renseignements externes utilisés par Revenu Québec. Elle soulignait d'ailleurs cette préoccupation dans son avis de 2003 :

> *« [...] Considérant la diversité des raisons qui peuvent ainsi justifier les choix des fichiers externes contenus au Plan d'utilisation, la Commission ne peut donc qu'en prendre acte, sans toutefois être en mesure d'apprécier la pertinence de ces choix.[...] ».*
>
> *« [...] Elle ne peut alors qu'exprimer à nouveau ses craintes quant à une telle concentration de renseignements confidentiels et, à cet effet, demander au MRQ de poursuivre ses efforts pour limiter au maximum le nombre de fichiers externes simultanément en circulation. »*

La Commission constate qu'un effort de rationalisation a été maintenu depuis plusieurs années, lequel se caractérise par l'utilisation de 62 fichiers en regard du présent Plan d'utilisation comparativement à 63 fichiers en 2003. De plus, le Plan d'utilisation est composé majoritairement (45 fichiers sur 62 représentant 72.5 %) de fichiers relatifs à des activités d'entreprises, réalisées par des personnes morales ou physiques.

Caractère permanent et étendue de l'utilisation

Devant le constat du caractère permanent de l'utilisation de fichiers de renseignements externes et face à l'étendue de cette utilisation à la plupart des activités régulières de Revenu Québec, la Commission avait indiqué dans son avis de 2003, en regard du Plan d'utilisation, qu'elle considérait qu'une gestion adéquate des fichiers de renseignements externes était essentielle, principalement au chapitre du contrôle des accès et de la sécurité physique des données.

À cet effet, la Commission souligne que l'état de situation au 31 mars 2005 du « *Plan d'action concernant la mise en application des recommandations de la CAI* », produit par Revenu Québec, répond aux 13 recommandations émises dans le rapport de vérification de décembre 2001 de la CAI intitulé « *La protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements externes au ministère du Revenu* ».

L'état de situation du 31 mars 2005 présente les mesures appliquées notamment sur la clarification des notions du Plan d'utilisation, la normalisation et le contrôle des accès, la gestion des extrants, la formation des gestionnaires, la production de politiques et de directives administratives, ainsi que sur l'effort d'évaluation des bénéfices découlant de l'utilisation de fichiers externes.

Par ailleurs, dans la mise à jour de juin 2006 du Plan d'utilisation, Revenu Québec souligne de nouveau que la confidentialité des renseignements fiscaux est l'un des fondements de la relation de confiance entre les citoyens et l'État. Revenu Québec est soumis à des obligations légales strictes en matière de confidentialité. Il s'est aussi donné, au cours des années, des règles et des processus internes lui permettant d'administrer les mesures de protection relatives à la confidentialité dans le respect de la loi et de ses engagements auprès du gouvernement, de la Commission et des citoyens.

Revenu Québec a donc instauré des mesures de protection s'appliquant à tous les renseignements confidentiels détenus et a mis en place des mesures de protection visant particulièrement les fichiers inscrits au Plan d'utilisation. Revenu Québec a produit des politiques organisationnelles sur la *Confidentialité des renseignements* (PO-1/R1) et sur la *Sécurité de l'information numérique* (PO-11). La protection des fichiers du Plan d'utilisation est encadrée par des règles de fonctionnement. Les règles de protection des renseignements obtenus conformément au Plan d'utilisation sont exposées, en particulier, dans la directive administrative *Profils d'utilisateurs de la centrale de données* (DIA-10) ainsi que dans la directive administrative *Les documents et fichiers dérivés du plan d'utilisation* (DIA-11/R1). Ces deux directives prennent en considération les préoccupations soulevées par la Commission dans ses avis sur le Plan d'utilisation, sur les mises à jour du Plan et sur les rapports d'activité annuels.

Toutefois, la Commission avait mentionné dans son avis de 2003 qu'une diminution du nombre de fichiers externes ne signifie pas nécessairement une diminution du nombre de variables ou de renseignements personnels en circulation à Revenu Québec. De plus, le nombre d'utilisateurs ayant accès aux renseignements constitue un élément de sécurité important à considérer. Ces différents aspects nécessitent un contrôle particulier puisque, à partir des fichiers du Plan d'utilisation, certains documents ou fichiers dérivés peuvent être constitués et demeurer sur des postes de travail individuels. La nécessité des informations recueillies et utilisées est également un point de contrôle qui mérite une attention particulière.

À cet effet, Revenu Québec mentionne dans le Plan d'utilisation qu'il a créé un registre organisationnel dont l'utilisation est rendue obligatoire par sa directive interne d'administration DIA-11/R1 concernant les documents et les fichiers dérivés des renseignements du Plan d'utilisation (aussi appelés extrants). Ce registre est un dépôt sécurisé où sont inscrits tous les fichiers ou documents dérivés du plan d'utilisation et qui circulent à Revenu Québec. Les extrants sont déposés dans le registre par leurs producteurs[1] et, par la suite, les utilisateurs autorisés peuvent récupérer ceux qui leur sont destinés. Outre la transmission sécurisée des extrants à l'interne, le registre permet une gestion centralisée et sécuritaire du dépôt de tous les extrants avec les informations relatives aux producteurs et aux utilisateurs. En plus de permettre la recherche et la détermination des extrants à détruire, le registre facilite les vérifications et les audits de sécurité ainsi que la reddition de comptes.

[1] Le terme producteur désigne les utilisateurs des systèmes informatiques qui permettent un accès aux fichiers inscrits au Plan d'utilisation et qui produisent les rapports, listes ou autres documents requis pour l'application des lois fiscales.

CONCLUSION

La présente mise à jour du Plan d'utilisation de Revenu Québec démontre un effort de rationalisation au chapitre des fichiers externes utilisés, lequel se caractérise par un contrôle du nombre de fichiers inscrits au Plan d'utilisation depuis sa création.

La structure du Plan d'utilisation et les modifications présentées par Revenu Québec permettent à la Commission d'obtenir une vue d'ensemble du Plan d'utilisation et de son évolution.

Les efforts consentis par Revenu Québec pour contrôler les fichiers externes inscrits au Plan d'utilisation démontrent une volonté d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements obtenus des ministères et organismes.

Enfin, la Commission insiste sur l'importance pour Revenu Québec de continuer de s'assurer du respect des finalités recherchées et des usages projetés prévus au Plan d'utilisation, plus spécifiquement pour les fichiers ou documents dérivés des fichiers inscrits au Plan d'utilisation qui circulent dans l'organisation.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission émet un avis favorable à la mise à jour de juin 2006 du Plan d'utilisation soumise par Revenu Québec le 21 août 2006.